



ANNEXE 1 - Matériel

La présente Annexe Matériel (la présente « Annexe 1 ») est une Annexe aux Conditions Générales auxquelles est jointe la présente Annexe 1. Les Conditions Générales et la présente Annexe 1 ainsi que l'Annexe 2, l'Annexe 3 et l'Annexe 4 constituent le Contrat-Cadre. La présente Annexe 1 prendra fin à la même date que lesdites Conditions Générales.

1. DÉFINITIONS

1.1 « Date de Début » signifie, pour le Matériel, le Système d'Exploitation et le Logiciel Intégré, la date à laquelle le Matériel est livré. Pour les Options de Logiciel Intégré, la Date de Début désigne la date à laquelle le Matériel est livré ou la date d'effet de la commande si l'expédition du Matériel n'est pas requise.

1.2 « Options de Logiciel Intégré » signifie le logiciel ou code programmable intégré dans, installé ou activé sur le Matériel et qui requiert une ou plusieurs licences de composant que Vous devez commander séparément et pour lesquelles Vous vous engagez à payer les redevances additionnelles. Tous les Matériels ne contiennent pas des Options de Logiciel Intégré. NAVY TECHNOLOGIES communiquera les Options de Logiciel Intégré qui peuvent s'appliquer sur ce type de Matériel. NAVY TECHNOLOGIES se réserve le droit de désigner de nouvelles fonctions logicielles comme Options de Logiciel Intégré dans des versions subséquentes et cette désignation sera indiquée dans la documentation applicable aux Règles de Licences d'Option de Logiciel Intégré.

1.3 Les termes utilisés, mais non définis dans la présente Annexe 1, ont la même signification que celle indiquée dans les Conditions Générales.

2. DROITS CONCÉDÉS

2.1 Votre Matériel est constitué des éléments suivants : Système d'Exploitation (comme ce terme peut être défini dans Votre configuration), Logiciel Intégré et tout équipement Matériel (incluant les composants, les options et les pièces de rechange) indiqués dans la commande en vigueur. Votre commande de Matériel peut aussi inclure des Options de Logiciel Intégré. Les Options de Logiciel Intégré peuvent ne pas être activées ou utilisées jusqu'à ce que Vous les commandiez séparément et que vous vous engagiez à payer les redevances additionnelles.

2.2 Vous avez le droit d'utiliser le Système d'Exploitation fourni avec le Matériel soumis aux conditions du ou des contrats de licence fournis avec ou sur le Matériel. Les versions actuelles des contrats de licence sont disponibles dans la documentation applicable. Dans le cas où le Système d'Exploitation n'est pas fourni avec le Matériel, vous avez le droit de télécharger une copie du Système d'Exploitation sur <https://www.navy-technologies.com/>. Vous êtes autorisé à utiliser le Système d'Exploitation et toutes les mises à jour du Système d'Exploitation obtenues par le biais de nos services de support technique, uniquement tel qu'il est incorporé et intégré au Matériel.

2.3 Vous avez un droit limité, non exclusif, non transférable, non cessible d'utiliser les Logiciels Intégrés livrés



avec le Matériel sous réserve (a) des conditions de la présente Annexe 1, (b) toute condition livrée avec ou sur le Matériel et/ou (c) toute condition dans la documentation applicable. Vous êtes autorisé à utiliser ces Logiciels Intégrés et toute mise à jour des Logiciels Intégrés acquis par le biais du support technique seulement s'il est intégré dans ou s'il fait partie du Matériel. Vous avez un droit limité, non exclusif, gratuit, non transférable, non cessible d'utiliser les Options de Logiciel Intégré que Vous avez commandées séparément sous réserve (i) des conditions de la présente Annexe 1, (ii) de la documentation applicable et (iii) des Règles de Licence d'Options de Logiciel Intégré. Les Règles de Licence d'Options de Logiciel Intégré sont intégrées à la présente Annexe 1. Vous êtes autorisé à utiliser ces Options de Logiciel Intégré et toute mise à jour des Options de Logiciel Intégré acquis par le biais du support technique seulement s'il est intégré dans ou s'il fait partie du Matériel. Pour comprendre pleinement Votre droit de licence sur les Options de Logiciel Intégré que Vous commandez séparément, Vous devez prendre connaissance des Règles de Licences des Options de Logiciel Intégré. En cas de contradiction entre le Contrat-Cadre et les Règles de Licences des Options de Logiciel Intégré, les Règles de Licences des Options de Logiciel Intégré prévaudront.

2.4 Le Système d'Exploitation ou le Logiciel Intégré ou les Options du Logiciel Intégré (ou les trois) peuvent inclure des éléments distincts identifiés dans un fichier readme, un avis ou dans la documentation applicable, qui sont licenciés en logiciel libre (open source) ou en vertu de conditions de licences similaires ; Votre droit d'utiliser le Système d'Exploitation, le Logiciel Intégré et les Options du Logiciel Intégré en vertu de ces conditions n'est absolument pas limité par le présent Contrat-Cadre, y compris la présente Annexe 1. Les conditions appropriées associées à ces travaux distincts sont disponibles dans les fichiers readme, les avis ou dans la documentation accompagnant le Système d'Exploitation, le Logiciel Intégré et les Options du Logiciel Intégré. Le Matériel peut contenir ou nécessiter l'utilisation de la technologie de tiers fournie avec ou préinstallée sur celui-ci. La technologie de tiers est concédée sous licence en vertu des conditions que nous pouvons Vous fournir (i) avec ou sur le Matériel, (ii) dans la documentation du produit concerné, (iii) dans les fichiers Readme, ou (iv) dans les fichiers d'avis. Votre droit d'utiliser la présente technologie de tiers en vertu des conditions de licence distinctes n'est en rien limité par le Contrat-Cadre, notamment cette Annexe 1. Nous ne garantissons ni ne fournissons aucun service de support technique pour cette technologie de tiers

2.5 Moyennant le paiement des Offres de Services relatives au Matériel, Vous obtiendrez une licence restreinte, non exclusive, incessible, pour la durée de protection par le droit d'auteur et gratuite pour utiliser, dans le cadre de Vos opérations internes, tout élément développé par NAVY TECHNOLOGIES et qui Vous sera livré au titre de la présente Annexe 1 (les « livrables »). Toutefois, certains livrables peuvent être soumis à des conditions de licence supplémentaires stipulées dans la commande.

3. RESTRICTIONS

3.1 Vous ne pouvez faire des copies du Système d'Exploitation, du Logiciel Intégré ou des Options de Logiciel Intégré que pour des besoins d'archivage, pour remplacer une copie défectueuse ou pour une vérification du logiciel. Vous ne devez supprimer aucune information relative au droit d'auteur ou mention sur le Système d'Exploitation, le Logiciel Intégré ou les Options de Logiciel Intégré. Vous n'avez pas le droit de décompiler ou de désassembler le Système d'Exploitation, le Logiciel Intégré ou les Options de Logiciel Intégré.

3.2 Vous reconnaissez que pour faire fonctionner certains Matériels, Vos locaux doivent satisfaire à un minimum d'exigences techniques telles que décrites dans la documentation du Matériel. Ces exigences peuvent évoluer dans le temps, tel qu'elles Vous sont communiquées par NAVY TECHNOLOGIES au travers de la documentation Matériel associée.

3.3 L'interdiction relative à la cession ou au transfert du Système d'Exploitation ou tout droit dans les termes de l'article 15 des Conditions Générales s'applique à tout Système d'Exploitation sous licence en vertu de la présente Annexe 1, sauf dans la mesure où une telle interdiction est rendue inapplicable en vertu du droit applicable.



4. LOGICIELS D'ÉVALUATION

NAVY TECHNOLOGIES peut inclure des Logiciels additionnels au Matériel. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ces Programmes à moins que Vous ne disposiez d'une licence Vous donnant le droit de le faire ; Vous pouvez toutefois utiliser ces Logiciels supplémentaires à des fins d'évaluation et à des fins autres que pour des processus de production pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours à compter de la date de livraison, à condition que Vous n'utilisiez pas les Logiciels d'évaluation pour fournir ou participer à des formations de tierces parties sur le contenuet/ou les fonctionnalités des Logiciels. Pour utiliser un ou plusieurs de ces Logiciels après la période d'évaluationde 30 jours, Vous devez obtenir une licence pour lesdits Logiciels de la part de NAVY TECHNOLOGIES ou d'un revendeur agréé. Si,à la fin de la période d'évaluation de 30 jours, Vous décidez de ne pas acquérir de licence, Vous Vous engagez à en cesser toute utilisation et à l'effacer de Vos systèmes informatiques. Les Logiciels fournis à des fins d'évaluation sont fournis en l'état et NAVY TECHNOLOGIES ne fournit à ce titre aucun support technique ni garantie quels qu'ils soient.

5. SUPPORT TECHNIQUE

5.1 S'il est commandé, le Support Matériel et Systèmes NAVY TECHNOLOGIES (y compris la première année et toutes les années suivantes) est fourni selon les Conditions Générales du Support Matériel et Systèmes NAVY TECHNOLOGIES en vigueur au moment où les services sont fournis. Vous vous engagez à coopérer avec NAVY TECHNOLOGIES et à fournir les accès, les ressources, les éléments, le personnel, les informations nécessaires et les accords dont NAVY TECHNOLOGIES pourrait avoir besoin pour exécuter les services de support technique. Les Conditions Générales du Support Matériel et Systèmes NAVY TECHNOLOGIES sont incluses dans la présente Annexe 1 et peuvent être soumises à modification à la discrétionde NAVY TECHNOLOGIES ; toutefois, NAVY TECHNOLOGIES ne réduira pas matériellement le niveau des services de support technique fournis pendant la période pour laquelle Vous avez payé le Support Matériel et Systèmes NAVY TECHNOLOGIES. Vous devez prendre connaissance des conditions générales avant de passer une commande de services de support technique. Vous pouvez avoir accès à la version en vigueur des Conditions Générales de Support NAVY TECHNOLOGIES Matériel et Systèmes à l'adresse suivante : <https://www.navy-technologies.com/conditions-generales.pdf>.

5.2 Le Support Matériel et Systèmes NAVY TECHNOLOGIES prend effet à la Date de Début du Matériel ou à la date d'effet de la commande si l'expédition du Matériel n'est pas requise.

6. OFFRES DE SERVICES RELATIVES AU MATÉRIEL

En complément du support technique, Vous pouvez commander un nombre limité d'Offres de Services relatives au Matériel selon la présente Annexe 1, comme précisé dans le document d'Offres de Services Relatives au Matériel qui est disponible à l'adresse <https://www.navy-technologies.com/conditions-generales.pdf>. Vous vous engagez à coopérer avec NAVY TECHNOLOGIES et à fournir les accès, les informations et une pleine coopération de bonne foi raisonnablement nécessaires pour permettre à NAVY TECHNOLOGIES d'exécuter ces Offres de Services et Vous prendrez toutes les mesures identifiées comme de Votre responsabilité dans le bon de commande. Si pendant l'exécution des Offres de Services, NAVY TECHNOLOGIES demande accès à des produits d'autres fournisseurs qui font partie de Votre Système, Vous serez responsable de l'acquisition de ces produits et des droits de licences nécessaires pour permettre à NAVY TECHNOLOGIES d'accéder à ces produits en Votre nom. Les Offres de Services fournies peuvent être afférentes à Votre licence permettant d'utiliser les Produits détenus ou distribués par NAVY TECHNOLOGIES que Vous acquérez par une commande séparée. Le contrat référencé dans cette commande régira votre utilisation desdits Produits.



7. GARANTIES, EXCLUSIONS ET RECOURS EXCLUSIF

7.1 NAVY TECHNOLOGIES fournit une garantie limitée (« Garantie du Matériel NAVY TECHNOLOGIES ») pour (i) le Matériel, (ii) le Système d'Exploitation, le Logiciel Intégré et les Options de Logiciel Intégré, (iii) le support physique du Système d'Exploitation, le support physique du Logiciel Intégré et les Options de Logiciel Intégré (collectivement dénommés « média » et (i), (ii) et (iii) collectivement dénommés les « Eléments Matériels »). NAVY TECHNOLOGIES garantit que le Matériel sera exempt de, et que l'utilisation du Système d'Exploitation, du Logiciel Intégré et des Options de Logiciel Intégré ne causera pas au Matériel, aucun vice sérieux des composants ou de fabrication, pendant une période d'un an à compter de la date à laquelle le Matériel a été livré à l'adresse de livraison. NAVY TECHNOLOGIES garantit que le média sera exempt de tout vice sérieux des composants utilisés ainsi que de tout vice de fabrication, pendant une période de 90 jours à compter de la date à laquelle le média a été livré à l'adresse de livraison. La Garantie du Matériel NAVY TECHNOLOGIES s'applique uniquement sur le Matériel et les médias qui ont été (1) fabriqués par ou pour NAVY TECHNOLOGIES, et (2) vendus par NAVY TECHNOLOGIES (soit directement, soit par un distributeur agréé NAVY TECHNOLOGIES). Le matériel peut être neuf ou comme neuf. La Garantie du Matériel NAVY TECHNOLOGIES s'applique au Matériel neuf ou au Matériel comme neuf qui a été reconditionné et certifié pour la garantie NAVY TECHNOLOGIES.

7.2 NAVY TECHNOLOGIES garantit également que les services de support technique et les Offres de Services relatives au Matériel (tel que référencé à l'article 6 ci-dessus) commandés et fournis selon la présente Annexe 1 seront fournis de façon professionnelle et conformément aux règles de l'art. Vous devez avertir NAVY TECHNOLOGIES de tout service de support technique ou d'Offres de services relatives au Matériel qui serait défectueux dans les 90 jours à partir de date d'exécution du service de support technique ou des Offres de services associées au Matériel défectueux.

7.3 POUR TOUT MANQUEMENT AUX GARANTIES CI-DESSUS, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE NAVY TECHNOLOGIES CONSISTERONT : (i) EN LA RÉPARATION OU, AU CHOIX ET AUX FRAIS DE NAVY TECHNOLOGIES, AU REMPLACEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX OU SI LE REMPLACEMENT OU LA RÉPARATION NE SONT PAS RAISONNABLEMENT POSSIBLES, AU REMBOURSEMENT DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ À NAVY TECHNOLOGIES POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX ET AU REMBOURSEMENT DES REDEVANCES DE SUPPORT TECHNIQUE PAYÉES D'AVANCE À NAVY TECHNOLOGIES ET NON UTILISÉES POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX ; OU (ii) EN LA RÉ-EXÉCUTION DES OFFRES DE SERVICES DÉFECTUEUSES RELATIVES AU MATÉRIEL. OU SI NAVY TECHNOLOGIES NE PEUT PAS CORRIGER SUBSTANTIELLEMENT LE DÉFAUT D'UNE MANIÈRE COMMERCIALEMENT RAISONNABLE, VOUS AUREZ LA FACULTÉ DE RÉSILIER LES OFFRES DE SERVICES RELATIVES AU MATÉRIEL ET DE RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT DES REDEVANCES QUE VOUS AVEZ PAYÉES À NAVY TECHNOLOGIES POUR LES OFFRES DE SERVICES DÉFECTUEUSES RELATIVES AU MATÉRIEL. SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET IL N'Y A PAS D'AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, OU CONDITIONS EN RELATION AVEC LES ARTICLES CI-DESSUS, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE D'ADÉQUATION À UN BESOIN PARTICULIER.

7.4 Les pièces de rechange ou composants défectueux sont remplacés au titre de la Garantie du Matériel NAVY TECHNOLOGIES, ils peuvent être neufs ou comme neufs. Ces pièces de rechange bénéficient du même statut de garantie que celui du matériel au sein duquel ils sont installés et ne bénéficient d'aucune garantie séparée ou indépendante quelle qu'elle soit. La propriété de toutes les pièces de rechange ou composants défectueux est transférée à NAVY TECHNOLOGIES lorsqu'ils sont enlevés du Matériel.

7.5 NAVY TECHNOLOGIES NE GARANTIT PAS QUE LE MATÉRIEL, LE SYSTÈME D'EXPLOITATION, LE LOGICIEL INTÉGRÉ, LES OPTIONS DE LOGICIEL INTÉGRÉ OU MÉDIA FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU EXEMPT D'ERREUR.



7.6 Aucune garantie ne s'applique au Matériel, au Système d'Exploitation, au Logiciel Intégré, aux Options de Logiciel Intégré ou encore au média qui aura été :

- a. Modifié, altéré ou adapté sans l'accord écrit de NAVY TECHNOLOGIES (y compris les modifications ou suppressions du numéro de série NAVY TECHNOLOGIES/Sun figurant sur le matériel);
- b. Malmené ou utilisé d'une manière non conforme à la documentation applicable ;
- c. Réparé par un tiers d'une manière non conforme aux normes de qualité de NAVY TECHNOLOGIES ;
- d. Mal installé par une partie autre que NAVY TECHNOLOGIES ou qu'un partenaire d'installation agréé par NAVY TECHNOLOGIES ;
- e. Utilisé avec un équipement ou un logiciel non couvert par la garantie NAVY TECHNOLOGIES, dans la mesure où les problèmes sont imputables à cette utilisation ;
- f. Déplacé, dans la mesure où les problèmes sont imputables à ce déplacement ;
- g. Utilisé directement ou indirectement pour soutenir des activités interdites par les règlements américains ou autres règlements locaux en matière d'exportation ;
- h. Utilisé par des parties figurant sur la plus récente liste d'exclusion établie par les États-Unis pour les exportations.
- i. Déplacé vers un pays soumis à l'embargo commercial américain ou à restrictions.
- j. Utilisé à distance pour faciliter toutes activités dans les pays référencés en 7.6 (h) et 7.6 (i) ci-dessus ; ou
- k. Acheté à une entité autre que NAVY TECHNOLOGIES ou à un distributeur agréé par NAVY TECHNOLOGIES.

7.7 La Garantie Matériel NAVY TECHNOLOGIES ne s'applique pas en cas d'usure normale du matériel ou du média. La Garantie du Matériel NAVY TECHNOLOGIES est accordée seulement à l'acheteur initial ou au locataire d'origine du Matériel et peut être nulle dans le cas où la propriété du matériel est transférée à un tiers.

8. AUDIT

Après vous avoir prévenu 45 jours à l'avance par écrit, NAVY TECHNOLOGIES se réserve le droit d'auditer l'utilisation de Votre Système d'Exploitation, du Logiciel Intégré et des Options de Logiciel Intégré. Vous vous engagez à coopérer avec l'audit de NAVY TECHNOLOGIES et à fournir une aide raisonnable et l'accès aux informations. Un tel audit ne doit pas interférer de manière déraisonnable avec Vos opérations internes normales. Vous vous engagez à payer dans un délai maximum de 30 jours, suivant notification écrite, toute redevance supplémentaire applicable à Votre Système d'Exploitation, Logiciel Intégré et Options de Logiciel Intégré en cas d'utilisation excédant les droits acquis. À défaut de paiement, NAVY TECHNOLOGIES a, de plein droit, la faculté de mettre un terme aux (a) prestations d'Offres de Services(incluant le support technique) relatives au Système d'Exploitation au Logiciel Intégré et aux Options de Logiciel Intégré, (b) licences associées au Système d'Exploitation, Logiciel Intégré et Options de Systèmes Intégré commandées au titre de la présente Annexe 1 et contrat afférent et/ou (c) au présent Contrat-Cadre. Vous convenez que NAVY TECHNOLOGIES ne doit pas être tenue pour responsable de Vos frais encourus en participant à l'audit.

9. LOGISTIQUE DE COMMANDE

9.1 Livraison, Installation et Réception du Matériel

9.1.1 Vous êtes responsable de l'installation du Matériel, à moins que Vous ayez commandé les services d'installation auprès de NAVY TECHNOLOGIES pour ledit Matériel.

9.1.2 NAVY TECHNOLOGIES livrera le Matériel conformément aux Conditions Générales de Commande et de Livraison de NAVY TECHNOLOGIES en vigueur au moment de Votre commande. NAVY TECHNOLOGIES utilisera l'adresse de livraison indiquée par Vos soins sur Votre bon de commande ou au



lieu indiqué dans la commande si Votre bon de commande ne mentionne pas d'adresse de livraison; les modalités de livraison stipulées dans les Conditions Générales de Commande et de Livraison correspondant à Votre pays de destination s'appliqueront.

9.1.3 La réception du Matériel a lieu lors de la livraison.

9.1.4 NAVY TECHNOLOGIES peut effectuer et Vous facturer des livraisons partielles.

9.1.5 NAVY TECHNOLOGIES peut effectuer des substitutions de Matériel et des modifications qui n'ont pas d'impact sur le fonctionnement d'ensemble du Matériel.

9.1.6 NAVY TECHNOLOGIES déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour livrer le Matériel dans un délai conforme aux pratiques antérieures d'NAVY TECHNOLOGIES en ce qui concerne la quantité et le type de Matériel que Vous avez commandés.

9.2 Livraison et Installation du Système d'Exploitation et des Options de Logiciel Intégré

9.2.1 Vous êtes responsable de l'installation du Système d'Exploitation et des Options de Logiciel Intégré, excepté si le Système d'Exploitation et les Options de Logiciel Intégré ont été préinstallées par NAVY TECHNOLOGIES, sur le Matériel que Vous avez commandé au titre du bon de commande, excepté si Vous avez commandé les services d'installation NAVY TECHNOLOGIES pour le Système d'Exploitation et les Options de Logiciel Intégré.

9.3 Transfert des Droits

Le transfert des droits sur le Matériel aura lieu à la livraison entre Vos mains, sauf stipulation contraire dans Votre commande.

9.4 Territoire

Le Matériel devra être installé dans le pays que Vous avez mentionné comme adresse de livraison sur Votre propre bon de commande ou au lieu indiqué dans la commande si Votre propre bon de commande ne mentionne pas d'adresse de livraison.

9.5 Prix, Facturation et Obligations de Règlement

9.5.1 Vous pouvez modifier la commande de Matériel avant sa livraison, sous réserve du paiement des redevances de modification de commande en vigueur, fixés périodiquement par NAVY TECHNOLOGIES. Les frais de modification de commande en vigueur et la liste des modifications autorisées vous seront transmis après requête à info@navy-technologies.com

9.5.2 En souscrivant l'obligation de règlement au titre d'un bon de commande, Vous reconnaissez que Vous n'avez pas pris l'engagement de payer votre commande en considération de la mise à disposition future d'un Matériel, Logiciel ou d'une mise à jour. Toutefois, (a) si Vous commandez le support technique, la phrase précédente ne libère pas NAVY TECHNOLOGIES de son obligation de fournir un tel support technique au titre du Contrat-Cadre, au fur et à mesure des disponibilités, en accord avec les conditions générales de support technique NAVY TECHNOLOGIES en vigueur, et (b) la phrase précédente ne modifie pas les droits qui Vous sont concédés au titre d'un bon de commande et du Contrat-Cadre.

9.5.3 Les redevances de Matériel et des Options de Logiciel Intégré sont facturées aux Dates de Début respectives.

9.5.4 Les redevances pour les Offres de Services relatives au Matériel sont facturées préalablement à l'exécution des Offres de Services relatives au Matériel ; plus précisément, les redevances de support technique sont facturées annuellement terme à échoir. La période de fourniture de toutes les Offres de Service relatives au Matériel prend effet à la Date de Début du Matériel ou à la date d'effet de la commande



NAVY TECHNOLOGIES

Let's think digital.

si la livraison du Matériel n'est pas requise.

9.5.5 En plus des redevances indiquées au bon de commande, NAVY TECHNOLOGIES Vous facturera tout frais ou taxe en vigueur et Vous serez responsables desdits frais et taxe, nonobstant toute stipulation expresse ou implicite des Incoterms référencés dans les Conditions Générales de Commande et de Livraison.